



Initiative «Stop au blackout» – le Conseil fédéral met en consultation un contre-projet indirect

Berne, 20.12.2024 - Le 20 décembre 2024, le Conseil fédéral a ouvert la consultation concernant son contre-projet indirect à l'initiative populaire «De l'électricité pour tous en tout temps (Stop au blackout)». Il rejette l'initiative, mais veut modifier la loi sur l'énergie nucléaire au moyen dudit contre-projet afin que de nouvelles centrales nucléaires puissent de nouveau être approuvées en Suisse. L'objectif est de garder la possibilité de recourir à l'énergie nucléaire pour assurer à long terme la sécurité de l'approvisionnement énergétique de la Suisse. La consultation durera jusqu'au 3 avril 2025.

Le 19 mars 2024, l'initiative populaire fédérale « De l'électricité pour tous en tout temps (Stop au blackout) » a abouti. Elle vise à introduire dans la Constitution une disposition exigeant que l'approvisionnement en électricité soit garanti en tout temps et que la Confédération attribue les responsabilités à cet effet. Le texte prévoit en outre que toute forme de production d'électricité respectueuse du climat sera autorisée. Une acceptation de l'initiative impliquerait une nouvelle répartition des compétences entre la Confédération et les cantons et la levée de l'interdiction de construire de nouvelles centrales nucléaires, en vigueur depuis le 1er janvier 2018.

Le 28 août 2024, le Conseil fédéral a présenté les raisons pour lesquelles il rejette l'initiative et lui oppose un contre-projet indirect. La consultation porte sur les adaptations correspondantes de la loi sur l'énergie nucléaire.

Contenu du contre-projet indirect

Les deux dispositions relatives à l'interdiction d'accorder des autorisations générales pour les nouvelles centrales nucléaires et pour les modifications de centrales nucléaires existantes doivent être abrogées sans être remplacées. Ainsi, à l'avenir, des autorisations générales pourront en principe de nouveau être accordées pour des centrales nucléaires. L'objectif est de favoriser l'ouverture aux différentes technologies dans la politique énergétique de la Suisse, en incluant l'énergie nucléaire, et donc de créer une assurance en matière d'approvisionnement en électricité pour le cas où les énergies renouvelables ne pourraient pas être développées dans la mesure souhaitée, où il n'y aurait pas assez de progrès dans le stockage saisonnier de l'électricité et où il n'y aurait pas d'autres solutions respectueuses du climat pour garantir la production d'électricité.

Le développement des énergies renouvelables reste prioritaire

La production d'électricité indigène doit être développée, car la consommation d'électricité va fortement augmenter dans les prochaines années en raison de la croissance démographique et de l'accélération de la décarbonation pour atteindre l'objectif de zéro émission nette à l'horizon 2050. Depuis l'introduction en 2018 de l'interdiction d'accorder des autorisations générales pour les centrales nucléaires, les conditions-cadres géopolitiques et celles en matière d'approvisionnement ont évolué en raison de l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine: la pénurie d'électricité que l'Europe a crainte en 2022 et 2023 a montré le risque que représente la dépendance de la Suisse vis-à-vis des importations d'électricité en hiver.

Pour le Conseil fédéral, le développement des énergies renouvelables et l'exploitation des potentiels d'efficacité dans les bâtiments, les processus, les installations, les appareils et les transports restent prioritaires. En acceptant la loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables ainsi que la loi sur le climat et l'innovation, le peuple a soutenu cette approche.

Lever l'interdiction de construire de nouvelles centrales nucléaires permettrait à la Suisse de recourir à l'avenir à l'énergie nucléaire, une solution respectueuse du climat, si la production renouvelable ne devait pas suffire à couvrir les besoins du pays en électricité. Il n'existe actuellement aucun projet de construction de nouvelles centrales nucléaires, raison pour laquelle aucune question concrète telle que le financement ou la durée de réalisation d'un projet spécifique ne se pose pour l'instant.

Adresse pour l'envoi de questions

Marianne Zünd, responsable Médias et politique OFEN, tél. +41 58 462 56 75

Documents

 [Loi sur l'énergie nucléaire \(PDF, 161 kB\)](#)

 [Rapport explicatif relatif au contre-projet indirect \(PDF, 286 kB\)](#)

Auteur

Conseil fédéral

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil.html> 

Office fédéral de l'énergie

<http://www.bfe.admin.ch> 

Secrétariat général DETEC

<https://www.uvek.admin.ch/uvek/fr/home.html> 



<https://www.admin.ch/content/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-103654.html>